

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE TOULOUSE – JEAN JAURES

Vu les articles D721-9 à D721-11 du code de l'éducation relatifs à la direction des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation,
Vu le décret n° 2019-920 du 30 août 2019 fixant les conditions de désignation des directeurs des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation
Vu les statuts de l'université,
Vu les statuts de ESPE,
Vu l'arrêté de constitution du comité d'audition du 27 mars 2021.

DECIDE

L'article 3 de l'arrêté de constitution du comité d'audition du 27 mars 2021 est modifié comme suit :

La date d'examen des candidatures est modifiée. L'examen aura lieu le 12 avril 2021.
La date d'audition des candidat·e·s est modifiée. Les auditions auront lieu le 28 avril 2021.

La Présidente de l'Université Toulouse - Jean Jaurès est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 3 avril 2021

Emmanuelle GARNIER

